

# Assurance Emissions TV



**Indisponibilité d'un présentateur, accident qui arrête la production, détérioration de fichiers de montage de nombreux événements peuvent retarder la livraison d'une émission.**

**La retransmission d'un direct comporte également des risques pour la production (rupture du signal...)**

## GARANTIES

---

### **Annulation : pour la préproduction/production/postproduction**

Remboursement des pertes pécuniaires si retard ou annulation du tournage suite à :

- Une indisponibilité des personnes
- Une détérioration ou disparition du matériel nécessaire au tournage
- Une indisponibilité des locaux et/ou des lieux où doit avoir lieu le tournage
- En cas de force majeure

### **Pour les documents audiovisuels**

Remboursement des pertes pécuniaires ou des frais engagés pour la sauvegarde ou le retournage, en cas de sinistre du document audiovisuel suite à :

- Un vol, incendie et dommage accidentel
- Une erreur dans le développement, le montage ou le traitement
- Un dommage des appareils de prise de vue, de son et/ou d'enregistrement

### **Tous risques matériels**

- Image, son, lumière, décors, costumes et accessoires
- Vol, incendie et tous dommages accidentels survenant au matériel, en tous lieux y compris durant le transport

### **Assurances de personnes**

- Décès, invalidité permanente totale ou partielle des personnes assurées, suite à un accident pendant le tournage

### **Responsabilité Civile**

- Dommages causés à autrui du fait de la production

Mentonnaise d'Assurances

15 Porte de France – BP223 – 06500 Menton

Tél : 04 93 57 03 03 Mail : [contact@mentonassurances.com](mailto:contact@mentonassurances.com)